**RAPPORT SUR LA PROCEDURE ACTUELLE**

**I**. Description de la procédure actuelle

Le demandeur doit saisir le procureur de la république par une demande par courrier en utilisant le formulaire de demande (les pièces à fournir toutes en original) une fois fournis les pièces demander, le demandeur doit aller déposer le dossier à l’accueil. Mr Raphael Malo/ Issouf Halidi (le courrier) venez nous livrer les dossiers dans le bureau (état civil).

Le greffier va instruire le dossier et va établir une réquisition de rectification, une fois signée par le procureur. Puis le dossier est classé pour une transmission à la mairie du lieu ou est détenus l’acte à rectifier. (Une fois reçu par l’officier de mairie il va apposer la mention de rectification sur l’acte concerné)

Le greffier sois elle/il envoie un mail ou courrier/el à la personne concernée pour lui informer qu’il manque une pièce sur sa demande. Sinon si dans le dossier ya pas d’adresse électronique ou postale on appel la personne concerner sur son numéro si il/elle a précisé dans son dossier.

**II.** Critique de la procédure actuelle

La procédure n’est pas adapter avec le service car ya trop de retard au niveau des dossiers, les demandeurs quand ils viennent déposer leur dossier les agents de vérifie pas mais il les classes directement du coup les dossiers sont traité en retard.

**III.** Propositions

D’après le rapport on peut constater que beaucoup de dossier son refuser car il manque des pièces dons je propose que le jour ou le demandeur viens pour déposer son dossier on devrait le vérifier sur place comme ça si il manque des pièces on lui donne directement son dossier jusqu'à le jour ou il pourra fournir la pièce demander comme ça on n’aura pas de retard dans le service.